

Les Rendez-vous du Marque-Page

17 rue Bonnat 31400 Toulouse

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

Le vingt octobre deux milles vingt trois à 10h , les premiers membres de l'association à but non lucratif de droit français, régie par la loi du 1er juillet 1901, dénommée « Les Rendez-vous du Marque-Page » se sont réunis au 17 rue Bonnat 31400 Toulouse en Assemblée Générale Constitutive sur convocation de Mme Annick Nicol-Cot.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres présents, au moment de son entrée en séance, ci-annexée.

L'assemblée constitutive procède à la désignation de son bureau, Mme Annick Nicol-Cot est désignée en qualité de présidente de séance et Mr Yves Cot est désigné en qualité de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

La Présidente de séance dépose sur le bureau de l'assemblée constitutive et met à la disposition de ses membres :

La feuille de présence certifiée exacte et sincère ;

Un exemplaire de la convocation à l'assemblée générale ;

Les projets de statuts de l'association et du règlement intérieur; Le texte des résolutions proposées ;

La présidente rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Présentation du projet d'association et de son objet ;

2) Présentation, discussion et adoption des statuts ainsi que du règlement intérieur ;

3) Nomination des premiers membres du bureau (Président, Secrétaire, Trésorier) ;

4) Prise de cotisation annuelle

5) Pouvoirs pour accomplir les formalités de déclaration de l'association ;

6) Questions diverses ;

La Présidente de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour. Elle commence par exposer les raisons de la constitution de l'association et les principales caractéristiques du projet de statuts et du règlement intérieur.

À la fin des discussions, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1. Première délibération – Constitution de l'association

L'assemblée générale, après discussion, décide de constituer une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 modifiée et ses textes d'application. Elle est dénommée « Les Rendez-vous du Marque-Page ».

Son siège est au 17 rue Bonnat 31400 Toulouse.

Cette association a pour objet la promotion et le développement, par tous moyens à sa convenance, dans les limites légales, de la collection de marque-pages ou de produits qui en sont dérivés.

L'association sera déclarée et rendue publique conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1er juillet 1901. Elle disposera donc de la personnalité morale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

2. Deuxième délibération – Adoption des statuts

Après avoir entendu la lecture du projet, les membres de l'assemblée décident d'adopter la rédaction des statuts. Un exemplaire dudit document est joint en annexe au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes

3. Troisième délibération – Composition du Bureau

La présidente de séance rappelle que conformément aux statuts qui viennent d'être approuvés le conseil d'administration est composé de 2 membres au moins désignés par l'assemblée générale. Elle sollicite et recueille les candidatures en vue de composer ce conseil d'administration.

Les membres de l'assemblée désignant en qualité d'administrateurs de l'association pour une année les personnes suivantes :

Présidente : Mme Annick Nicol-Cot, française, 17 rue Bonnat 31400 Toulouse, retraitée ;
Secrétaire et Trésorier : Mr Yves Cot, français, 17 rue Bonnat 31400 Toulouse, artiste ;

Ces personnes forment le bureau et déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiés. Ils affirment n'être frappés d'aucune mesure d'interdiction ou d'une quelconque incompatibilité qui viendrait les empêcher d'exercer les fonctions d'administrateurs.

4. Quatrième délibération – Cotisations

L'assemblée générale fixe, pour le premier exercice social, le montant des cotisations à 10 euros et à un minimum de 30€ pour les membres bienfaiteurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

5. Cinquième délibération – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les membres de l'assemblée constitutive donnent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal (avec les statuts en annexe) pour accomplir les formalités de création, de publicité, d'attribution d'un numéro SIREN de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Toulouse le 20-10-2023.

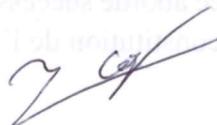
La Présidente de Séance

Annick Nicol -Cot



Le secrétaire de séance

Yves Cot



Les Rendez-vous du Marque-Page

Assemblée Générale constitutive

au 17 rue Bonnat 31400 Toulouse

du à h

Feuille de présence

Prénom et nom

Signature

Annick Nicol-Cot

Yves Cot

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature is for Annick Nicol-Cot, written in a cursive style. The second signature is for Yves Cot, also in cursive, positioned directly below the first one.